



Sécurisé. Rapide.
Toujours avec vous.
Votre partenaire de confiance en Mobile Money



1454

Bank

mixx
By **yes**

Togo
L'assemblée nationale P.2
ouvre sa deuxième session
ordinaire de l'année 2025

N° 935 du 08 octobre 2025 Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

FORMATEC octroie
51 bourses de formation
Un tremplin vers
l'employabilité
des jeunes et des P.6
personnes vulnérables

Togo - Réseaux sociaux

Les internautes désormais face à leurs responsabilités

P.3

● *Publier, partager, commenter et liker, des actes passibles de prison*

Arrestation imaginaire et milliards fictifs P.3

Robert Dussey contre-attaque, aucune arrestation de son fils aux Etats-Unis, ni dans aucun autre pays

Tous à l'école

Préparez vos enfants à briller, dès le premier jour.



Jusqu'à **5mois*** de solvité

Réponse en **24H****

Remboursement sur **11mois** maximum

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boafrica.com

Togo

L'ASSEMBLÉE NATIONALE
OUVRE SA DEUXIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

Conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 1er, de la Constitution, la deuxième session ordinaire de l'année s'est ouvert hier mardi 07 octobre 2025 au siège de l'assemblée nationale à Lomé. L'ouverture de cette session ordinaire a été marquée par un important discours du président de l'assemblée nationale Sévon-Tépé Kodjo Adédzé.

Durant cette session, il doit s'agir de l'étude et de l'adoption du budget exercice 2026.

Dans son discours, le président de l'Assemblée nationale a invité tous les députés à mettre au devant de toute considération l'intérêt général de la nation. Il a appelé chaque député à jouer sa partition pour la préservation de la paix, de la stabilité et de la sécurité, gages de tout développement. Il a salué le leadership clairvoyant du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé qui a permis au Togo de réaliser des bons dans différents classements dont le plus remarquable est l'IDH (Indice de Développement Humain).

La Rédaction

Rentrée Universitaire 2025-2026

LE TOGO PUBLIE LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RECONNUS, GARE AUX FAUX DIPLÔMES !

À l'approche de la rentrée universitaire 2025-2026, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) appelle les nouveaux bacheliers, étudiants et parents à la vigilance. Dans un communiqué rendu public, le ministère invite chacun à consulter la liste officielle des établissements d'enseignement supérieur agréés avant toute inscription. Cette liste actualisée est disponible sur le site <https://edu-sup.gouv.tg/liste-des-etablissements>. Cette mise à jour vise à offrir aux étudiants un cadre académique sécurisé et reconnu, tout en garantissant la valeur nationale et parfois régionale des diplômes délivrés. Le MESR rappelle que seul l'agrément officiel permet à une institution, publique ou privée, d'exercer légalement et de délivrer des diplômes valides. L'initiative s'inscrit dans la dynamique de réforme du système éducatif engagée par le gouvernement togolais, qui œuvre à renforcer la qualité de l'enseignement supérieur et à aligner les formations sur les besoins du marché de l'emploi. En dé-



cembre 2024, 79 établissements privés d'enseignement supérieur ont ainsi été reconnus, dont 68 dans la région du Grand Lomé.

Le processus d'agrément repose sur des inspections régulières, des évaluations rigoureuses des normes pédagogiques et institutionnelles, ainsi qu'une adaptation continue des programmes aux standards du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur).

À travers cette démarche, le ministère entend mettre fin aux dérives de certains établissements illégaux, protéger les étudiants contre les formations non reconnues, et préserver la crédibilité du système universitaire togolais.

Voici la liste officielle des établissements autorisés à exercer au Togo selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

1. Centre de Formation Bancaire du Togo (CFBT)
2. Carrefour Informatique et Bureautique Institut des Nouvelles Technologies Appliquées (CIB-INTA)
3. Centre de Perfectionnement aux Techniques Économiques et Commerciales (CPTEC)
4. Centre Informatique de Formation et d'Orientation Professionnelle (CIFOP)
5. Centre Omnipraticien Africain (COA)
6. École de Finance
7. École des Cadres
8. École Maritime du Togo (EMARITO)
9. École des Hautes Études de Sciences et Technologies (HEST)

10. École supérieure des arts et sciences du numérique (ESASN)
11. École Supérieure d'Administration et de Gestion Notre Dame de l'Église (ESAG-NDE)
12. École Supérieure d'Audit et de Management (ESAM)
13. École Supérieure d'Informatique et de Gestion (ESIG GLOBAL SUCCESS)
14. École Supérieure d'Informatique, de Business et d'Administration (ESIBA)
15. École Supérieure de Commerce et de l'Économie Numérique (ESCEN)
16. École Supérieure de Formation Professionnelle (CFP ANCILA)
17. École Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences (ESGIS)
18. École Supérieure de Management (ESMA)
19. École Supérieure de Technologie, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ESTECA)
20. École Supérieure des Affaires (ESA – Agoè et ESA – Super Tacø)
21. École Supérieure des Études Cinématographiques (ESEC)
22. École Supérieure des Ponts et Chaussées (ESPC)
23. École Supérieure des Sciences Économiques, de Gestion et de la Statistique Dr DJOKA
24. École supérieure des techniques appliquées aux bâtiments (ESTABAT)
25. École Supérieure des Techniques et Arts de la Communication (ESTAC)
26. École Supérieure du Tourisme et d'Hôtellerie Stella Matutina (ESTH-SM)
27. École supérieure de formation professionnelle (ESFP-FIMAC)
28. Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu (FATAD)
29. FORMATEC
30. Haute Technologie d'Informatique et Bureautique Atlantis (HTIB-ATLANTIS)
31. Hôtel École AVENIDA
32. Hôtel École La Savoureuse (HES)
33. Institut Africain d'Administration et d'Études Commerciales (IAEC)
34. Institut Africain de Développement Sanitaire et Social (IADSS)
35. Institut Africain des Sciences, des Technologies et des Métiers (IASTM)
36. Institut Africain Le Leadership
37. Institut de Formation et de Recherche pour le Développement Durable (IFORDD)
38. Institut de Formation Technique Supérieure (IFTS)
39. Institut de Mathématique, des Sciences et Technologies (IMaST)
40. Institut de Recherche et de Formation en Développement Local (IRFODEL-CENTRE)
41. Institut de Technologie IPNET IT
42. Institut du Génie Biomédical de Lomé (IGEB)
43. Institut Polytechnique DEFITECH
44. Institut Polytechnique des Bâtiments et des Travaux Publics (IPBTP)
45. Institut Supérieur LA MAITRISE
46. Institut Supérieur « LE TECHNO-CRATE »
47. Institut Supérieur de Droit et d'Interprétariat (ISDI)
48. Institut Supérieur Agata Carelli (ISAC)
49. Institut Supérieur d'Administration, des Sciences Économiques et de Gestion (ISAGES)
50. Institut Supérieur de Management Adonai (ISM ADONAI)
51. Institut Supérieur de Management et de Développement (ISMAD)
52. Haute École de Technologies et de Management des Lacs (HETML)

53. Institut Supérieur de Technologies et de Management (ISTM)
54. Institut Supérieur des Langues et des Affaires (ISLA)
55. Institut Supérieur des Sciences Économiques et Commerciales (ISSEC-KOUVAHEY)
56. Institut Supérieur Don Bosco
57. Institut Supérieur Privé de Management (IPM)
58. Institut Universitaire LUCAS University College
59. Institut Universitaire Global Wealth
60. Institut UPSILON Collège de Paris Supérieur
61. Institut des Technologies Avancées (JUMAU ITA)
62. Lomé Business School (LBS)
63. Institut Supérieur de Bâtiment Ayin'a (ISBA)
64. Social and Inclusive Business Institute of Togo (SIBI-Togo)
65. Institut des Hautes Études des Relations Internationales et Stratégiques (IHERIS)
66. École Supérieure des Arts de la Mode et des Arts Plastiques (ESAMOD)
67. Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest – Unité Universitaire du Togo (UCAO-UUT)
68. Institut Universitaire Global Wealth
69. American Institute of Commonwealth – Togo (AIC-Togo)
70. Heritage International University Institute (HIUI)
71. Institut Universitaire Nobel (IUN)
72. École Supérieure d'Esthétique Appliquée Pharm-A-Peau (ESEA-Q'LS)
73. École Supérieure de l'Aéronautique et des Technologies – Togo (ESAT-Togo)
74. École des Micro-Entrepreneurs du Centre (EMC-Sokodé)
75. École Supérieure de Communication et de Gestion (ESCG-Tsévié)
76. École Supérieure des Affaires (ESA-Kara)
77. École Supérieure des Ponts et Chaussées (ESPC-Kara)
78. Institut de Formation aux Métiers de la Sécurité Sociale (IFOMESS-Kara)
79. Institut de Formation aux Normes et Technologies de l'Informatique (IFNTI-Sokodé)
80. Institut des Sciences Technologies et Arts (ISTA-Kara)
81. Institut Supérieur de Management Adonai (ISM ADONAI-Kara)
82. Institut Supérieur de Management Mgr BAKPESSI (Kara)
83. Knowbridge University Institute (Sokodé)
84. Institut de Recherche et de Formation en Développement Local (IRFODEL-CENTRE)
85. Institute Consortium Saint John Revelation Institute of Strategy and Leadership (ISL)
86. École Supérieure d'Ingénieurs d'Aneho (ESIA)
87. Hôtel École Concordia
88. École Supérieure Le Miel de Kpové-Zion
89. Univers du Leadership International de XOESE (Univers XOESE)
90. International School of Technology and Business (ISTB)
91. École Supérieure de Relations Internationales et de Diplomatie (ESRID)
92. Centre de Formation Supérieure SartenMode (CFS-SartenMode)
93. Global University School of Science and Technology (GUST).

Togo – Réseaux sociaux

LES INTERNAUTES DÉSORMAIS FACE À LEURS RESPONSABILITÉS

● PUBLIER, PARTAGER, COMMENTER ET LIKER, DES ACTES DÉSORMAIS PASSIBLES DE PRISON

Face à la multiplication des publications illicites sur les réseaux sociaux, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, Mawama Talaka, a lancé le 3 octobre dernier un rappel solennel à l'ordre. Il a tenu à préciser que la liberté d'expression, bien que garantie par la Constitution togolaise, ne saurait être assimilée à une impunité numérique. Dans un environnement numérique où les informations circulent à grande vitesse, chaque citoyen est désormais tenu à une responsabilité numérique encadrée par le Code pénal togolais et la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 relative à la cybersécurité et à la lutte contre la cybercriminalité.

Selon ces textes, toute publication, diffusion ou transmission d'un contenu illicite sur les plateformes numériques constitue une infraction pénale. L'article 44 de la loi précitée réprime notamment la

diffusion de fausses informations, tandis que les articles 55 et suivants sanctionnent les atteintes à la vie privée et les actes de diffamation commis par voie électronique. Ainsi, publier un message diffamatoire, une fausse information, un contenu haineux ou une image portant atteinte à la vie privée expose son auteur direct à trois ans d'emprisonnement et à une amende pouvant atteindre trois millions de francs CFA. Le simple fait de partager ou de reposter un contenu illicite constitue une participation volontaire à l'infraction et expose l'auteur indirect aux mêmes peines que l'auteur principal, conformément au principe de coaction prévu par le Code pénal. Même un commentaire qui propage ou approuve un message illégal peut être considéré comme un acte de complicité numérique, passible de deux à trois ans de prison et d'une amende.

Si le fait d'"aimer" (liker) un contenu ne suffit pas en soi à

engager la responsabilité pénale, il peut toutefois devenir un élément de preuve en cas de participation manifeste à une entreprise de diffusion d'un message illicite. La loi sur la cybercriminalité rappelle que la négligence coupable dans l'usage des outils numériques peut être constitutive d'une faute, et que chacun doit faire preuve de vigilance et de discernement dans ses interactions en ligne.

Le procureur Mawama Talaka a insisté sur le fait que la liberté numérique s'accompagne d'une obligation de respect des lois et des droits d'autrui. Publier sans vérifier l'authenticité d'un contenu, partager un message diffamatoire ou propager une rumeur constitue non seulement une faute morale, mais aussi une infraction pénale punie par les juridictions togolaises. Le juge appréciera, au cas par cas, la gravité de l'acte, son intentionnalité et ses conséquences sur la paix sociale et la réputation des per-



sonnes.

Cette sortie du ministère public vise à endiguer les dérives numériques qui fragilisent la cohésion nationale : propos diffamatoires, discours de haine, désinformation ou atteintes répétées à la vie privée. Dans un contexte de transformation digitale, où les réseaux sociaux sont devenus des espaces de débat et d'expression, le rappel à l'ordre du procureur s'inscrit dans une logique de prévention, d'éducation citoyenne et de protection des droits fondamentaux.

Il appelle ainsi tous les internautes à vérifier leurs sources, à réfléchir avant de publier, à signaler tout contenu suspect et à se conformer aux exi-

gences de la cybersécurité telles que prévues par la loi. L'objectif est de bâtir un espace numérique togolais sûr, respectueux de la loi et de la dignité humaine, où la liberté d'expression s'exerce pleinement mais dans le cadre légal.

Action	Responsabilité	Peine
Publication (poster)	Auteur direct	3 ans de prison + 3 000 000 FCFA d'amende
Partage (reposter)	Auteur indirect	3 ans de prison + amende
Commentaire / Propagation / complicité		2 à 3 ans de prison + amende
Like (j'aime)	Complicité possible	Amende / prison avec sursis.

Arrestation imaginaire et milliards fictifs

ROBERT DUSSEY CONTRE-ATTAQUE, AUCUNE ARRESTATION DE SON FILS AUX ÉTATS-UNIS, NI DANS AUCUN AUTRE PAYS

Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Professeur Robert Dussey, a réagi avec fermeté ce 7 octobre 2025 face à une vidéo circulant sur les réseaux sociaux depuis le 5 octobre. Dans cette séquence, un individu nommé Sylvain Dodji Afoua, se présentant sous le pseudonyme d'Egountchi Behanzin, affirme que le fils du ministre aurait été arrêté aux

États-Unis en possession de douze milliards de francs CFA. Des accusations que le ministre qualifie de mensongères, diffamatoires et totalement infondées.

Dans un message de démenti, le Professeur Dussey précise qu'aucun membre de sa famille n'a été interpellé, détenu ni poursuivi, ni aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Il dénonce une manœuvre malveillante visant à porter atteinte à son honneur et à la

réputation de sa famille, rappelant que la diffusion de fausses informations constitue une infraction pénale.

Le chef de la diplomatie togolaise condamne avec vigueur cette tentative de désinformation et annonce des poursuites immédiates contre l'auteur des propos, ainsi que contre toute personne ou média qui contribuerait à la propagation de ces rumeurs. Pour lui, la justice doit désormais faire



son œuvre afin de sanctionner sévèrement ces faits de dénonciation calomnieuse.

COMMUNIQUÉ DE DÉMENTI

Lomé, le 7 octobre 2025

À la suite de la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo datée du 5 octobre 2025, dans laquelle M. Sylvain Dodji Afoua, se présentant sous le pseudonyme d'Egountchi Behanzin, prétend que mon fils aurait été arrêté aux États-Unis en possession d'une somme de douze (12) milliards de francs CFA, j'apporte un démenti formel et catégorique à ces allégations.

Ces affirmations sont fausses, diffamatoires et totalement dénuées de tout fondement.

Aucun membre de ma famille n'a fait l'objet d'une interpellation, d'une détention ou d'une quelconque procédure judiciaire, ni aux États-Unis, ni ailleurs.

Ces allégations mensongères relèvent de la pure dénonciation calomnieuse visant à porter atteinte à mon honneur et à ma dignité ainsi qu'à celle de ma famille. Faits susceptibles de poursuite pénale.

Je condamne avec la plus grande fermeté cette tentative malveillante de me nuire par la désin-

formation et la calomnie. Je rappelle que la propagation de fausses nouvelles constitue une infraction pénale punie par la loi.

En conséquence, M. Sylvain Dodji Afoua fera l'objet de poursuites sans délai et les actions judiciaires appropriées seront engagées contre toute personne ou tout média qui assurerait la diffusion ou la reprise de ces allégations mensongères.

Prof. Robert DUSSEY

Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur.

Réseaux sociaux et propos injurieux

LA HAAC EXIGE UN JOURNALISME RESPONSABLE

Dans un contexte marqué par la montée inquiétante des propos injurieux et des discours haineux sur les réseaux sociaux, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) rappelle avec insistance aux journalistes et professionnels des médias leur devoir de responsabilité et de professionnalisme. L'institution en appelle au respect strict des règles déontologiques et éthiques qui encadrent leur mission d'information. Ce rappel intervient à la suite de la conférence de presse du 3 octobre 2025 au cours de laquelle le procureur de la République près le tri-

bunal de grande instance de Lomé a mis en garde l'ensemble des citoyens contre les publications diffamatoires, injurieuses ou incitant à la haine diffusées sur les plateformes numériques. Le ministère public a rappelé que toute personne produisant, partageant ou commentant de tels contenus s'expose à la rigueur de la loi. La HAAC souligne que cette exigence concerne également les professionnels des médias, tant dans l'usage des réseaux sociaux que dans l'exercice quotidien de leur métier. En vertu de leur rôle dans la société, ils ont l'obligation d'informer le public avec rigueur, exactitude et

impartialité, tout en préservant la dignité et l'honneur des citoyens. À cet effet, l'instance de régulation invite les journalistes à respecter scrupuleusement les dispositions du Code de la presse et de la communication, de la loi organique relative à la HAAC, ainsi que du Code de déontologie des journalistes. Elle leur recommande particulièrement de vérifier les faits par un recoupement rigoureux avant toute publication, d'éviter toute atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui, de bannir les propos injurieux, diffamatoires ou outrageants, et de s'abstenir de toute incitation à la haine raciale, eth-



nique ou religieuse, ainsi que de toute apologie de crimes ou du terrorisme. La HAAC attire aussi l'attention sur la nécessité de vérifier les informations issues des réseaux sociaux avant de les exploiter comme sources, et insiste sur le devoir des journalistes de contribuer à la préservation de l'ordre public par un traitement res-

ponsable de l'information. Le président de la HAAC rappelle enfin que la liberté de la presse, garantie par la Constitution du 6 mai 2024, s'exerce dans le respect des lois de la République et des principes éthiques qui fondent la crédibilité et l'honneur du métier de journaliste.

Bouraima

COMMUNIQUÉ HAAC

Dans un contexte marqué par une recrudescence de propos injurieux et de discours haineux sur les réseaux sociaux, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication tient à rappeler à l'ensemble des journalistes et professionnels des médias leur devoir de professionnalisme, de responsabilité et de respect de la déontologie dans le traitement et la diffusion de l'information.

AU cours de sa conférence de presse du vendredi 03 octobre 2025, le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé a mis en garde tous les citoyens contre les propos injurieux et diffamatoires: à travers les réseaux sociaux. Quiconque produit, reproduit, partage ou commente un contenu sur les réseaux sociaux s'expose à la rigueur de la loi.

Ce rappel s'applique également aux professionnels des médias, non seulement dans l'usage des réseaux sociaux mais également dans l'exercice quotidien de leur métier car ils ont l'obligation d'informer le public dans le respect des règles déontologiques et éthiques régissant leur profession.

A cet effet la HAAC invite les professionnels des médias à observer scrupuleusement les dispositions du Code de la presse et de la communication, de la loi relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, et du code de déontologie des journalistes. Ils doivent notamment veiller à:

la vérification rigoureuse des faits par un recoupement professionnel de l'information avant

toute publication ou diffusion, l'atteinte à la vie privée et à l'image d'autrui; l'incitation à la haine raciale, ethnique, religieuse, l'apologie des crimes ou du terrorisme; la diffusion des propos injurieux ou outrageants ou du secret de défense - la vérification des informations véhiculées par les réseaux sociaux s'ils veulent les exploiter comme sources d'information, la préservation de la dignité et de l'honneur des citoyens ainsi que de l'ordre public dans le traitement de l'information.

Le Président de la HAAC rappelle enfin que la liberté de la presse, garantie par la Constitution du 06 mai 2024, s'exerce dans le respect des lois de la République et des règles éthiques qui fondent la crédibilité et l'honneur du métier de journaliste.

"IL EST IMPORTANT DE FAIRE DES JOURNALISTES, DES ALLIÉS DE L'OR BLANC", GILLES POTCHOLEY,

Le coton fait partie des cultures de rente les plus anciennes (1920) au Togo. Cependant la production comme partout en Afrique, connaît des hauts et des bas au gré des facteurs internes et externes induisant des réformes. Pour contribuer à sa relance, les acteurs de cette filière mettent à la participation les professionnels de médias. L'agence de communication rurale Agri Media en collaboration avec l'antenne nationale du Réseau des Journalistes pour la Promotion des Produits Agro Sylvopastoraux et Halieutiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS) avec l'appui de la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC COOP-CA) ses partenaires a ainsi organisé en fin de semaine dernière à Kpalimé, un séminaire de formation à l'endroit des professionnels de médias sur le

thème "Contribution des médias à la relance du coton au Togo". La rencontre vise à renforcer les capacités des professionnels des médias et à améliorer leur compréhension des enjeux liés au coton. Selon Gilles Potcholey, directeur de l'agence Agri Media, président du ReJPAH-AOS, le choix a été porté sur les journalistes afin d'atteindre un objectif donné. Il est important selon lui, de faire des journalistes, des partenaires, des alliés de l'or blanc. "Nous avons ciblé les professionnels de médias afin qu'ils puissent relayer l'information concernant la filière cotonnière. Il faudrait donc que ces journalistes aient des notions de base, comprennent le fonctionnement de la Fédération, les différents problèmes auxquels sont confrontés les producteurs", a expliqué Gilles Potcholey. Le directeur de l'agence Agri Media a également fait savoir

que les médias jouent un rôle très important pour la valorisation de cette culture. "Il arrive que les producteurs soient démobilisés. Les médias sont appelés à faire passer les messages, sensibiliser, redonner confiance aux producteurs, leur donner l'engagement nécessaire afin d'embrayer assez de superficie pour faire relancer cette culture", a-t-il souligné. La place du coton dans la croissance de l'économie nationale, production du coton au Togo: contraintes, défis et perspectives, contribution des Médias à la relance du coton, la différence entre la FNGPC COOP-CA et la NSCT sont entre autres sujets abordés au cours de la rencontre.

Pour Gilles Potcholey, beaucoup de personnes n'arrivent pas à faire le distinguo entre la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC COOP-CA)



et la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). "La Fédération comme son nom l'indique, c'est des groupements de producteurs de coton installés dans toutes les régions, dans toutes les préfectures dans toutes les contrées sur le territoire national. C'est eux qui produisent le coton. Ils sont la valeur ajoutée de la filière. C'est grâce à eux qu'on parle du coton. De l'autre côté, nous avons la Nouvelle Société Co-

tonnière qui transforme ce coton. La Nouvelle société cotonnière achète le coton auprès du producteur pour sa transformation donc ils se complètent", a précisé le directeur de Agri Media. Cependant, souligne-t-il, de petites mésententes surviennent souvent entre la FNGPC COOP-CA et la NSCT en terme d'achat, de conditions qui tourne autour de cette filière. Gilles Potcholey a également annoncé que des propositions, suggestions ont été recueillies pour que au-delà de l'atelier, des productions, émissions soient faites pour accompagner de façon durable les producteurs de coton. Il a par ailleurs invité les professionnels de médias, à penser régulièrement au coton dans leurs colonnes et devenir ainsi des partenaires stratégiques pour redonner au coton, sa place dans l'économie togolaise.

Horreur à Sanguéra

LA GENDARMERIE INTERPELLE UN FILS MEURTRIER DE SA MÈRE

Un drame d'une rare violence a secoué le quartier de Sanguéra-Klémé à Lomé le vendredi 3 octobre 2025. Alertée aux premières heures de la matinée, la Brigade de Gendarmerie de Sanguéra est rapidement intervenue sur les lieux d'un homicide tragique impliquant un fils et sa mère. Grâce à la promptitude et au professionnalisme des forces de l'ordre, l'auteur présumé, Kokouvi Mawuna, âgé de 42 ans, a été immédiatement interpellé et placé en garde à vue.

Selon les premières constatations, l'homme, conducteur de taxi-moto domicilié dans le quartier, souffrirait de troubles mentaux. Il aurait été rapatrié des États-Unis il y a environ un an, après avoir purgé une peine de dix ans de prison pour agression physique. Ce matin-là, alors qu'il recevait la visite de sa mère, Madame A. Amah, âgée de 62 ans, une violente altercation aurait éclaté entre eux. Dans un accès de colère, il se serait saisi d'une machette et aurait porté plusieurs coups mortels à la tête de la victime, entraînant son décès sur-le-champ.

Face à ce drame, la Gendarmerie Nationale a présenté ses sincères condoléances à la famille éplorée. Elle invite également la population à redoubler de vigilance et à signaler sans délai tout comportement suspect ou tout cas manifeste de troubles mentaux dans leur entourage, afin d'éviter que de telles tragédies ne se reproduisent.

Ce fait divers, bien que tragique, met en lumière la réactivité exemplaire et le sens du devoir des gendarmes togolais, qui veillent jour et nuit à la sécurité des citoyens. La Gendarmerie réaffirme son engagement indéfectible à protéger les personnes et les biens sur toute l'étendue du territoire national et appelle à une collaboration étroite avec la population pour renforcer la paix et la sécurité dans le pays.

À travers cette intervention rapide et maîtrisée, les forces de l'ordre rappellent leur rôle essentiel dans le maintien de l'ordre public et la prévention des drames. Leur dévouement quotidien mérite d'être salué et soutenu par tous les citoyens conscients de l'importance de la sécurité collective.

Souhaitons que cette tragédie serve d'alerte sur la nécessité d'une prise en charge effective des personnes souffrant de troubles mentaux, pour préserver des vies et garantir la tranquillité des communautés.

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 06 AU 13 OCT. 2025

ABRAHAM
Agoè Lohopé Kossigan
22 50 10 00

ACTUELLE
Route ségbé, sagbado, BP 3622
22 51 11 72

ADIDOGOME
Avenue du 30 Août, adidogomé, 04
BP 224 Lomé 04
22 25 54 85

AGBEGNIGAN
Tokoin Ramco - Gbadago, Av de la Libération, près du PRÉT A MAN-GER
70 20 00 00

ALTA
Agoè Anonkui Route Mission Tové en face du Centre Culturel Loyola
22259447

ASSURANCE
Adétikopé, Nationale N° 1, non loin du marché
93 08 76 76

AVE MARIA
Carrefour CHU Tokoin face station-service BP 80283
22 22 33 01

AVEPOZO
A 600m restaurant Alice, Bè-kome, avépozo, 04 BP 353 Lomé 04
22 27 04 86

BON PASTEUR
38, rue de la libération, BP 2266
91 43 44 84

CLEMENCE
Route de la Cour d'appel, entre la CEET et l'École privée LA SOURCE
70 19 35 35

CRISTAL
BD. F. Boigny, face EPP Bè aklassou, 05 BP 216
22 20 90 91

DAFEANNE
Agoè-Sogbossito, Route reliant le contournement au Camp GP, à 3ààm de l'espace de loisir privilège plus
70776942

DE KODJOVIAKOPE
1112, avenue de duisburg, kodjoviakopé, BP 3697
22 21 89 00

DE L'EDEN
Route d'Anèho, face à la cité Ba-guida
70 42 13 98

DE LA MAIRIE
Nyékonakpoè, en face de la mairie centrale
91032121

DE L'UNION
Bd ; mafakassa Bè KPOTA BP 2735
22 27 71 64

DE SEGBE
Ségbé, quartier Zanvi., près de l'EPP et du CEG Ségbé
90 59 49 35

DES APOTRES
49 rue Mobutu séssé Seko, Akodéséwa, BP 3924
22 27 11 98

DIEUDONNE
Route LEO 2000, non loin de FUCEC, Agoè-Téléssou, BP 7951
23 38 07 44

DIVINA GRACIA
Agoè fiovi, rond point Cool Catche
93 83 91 00

DJIDJOLE
93 rue Pya BP 8539
22 25 65 12

DU 3e ARRONDISSEMENT
219, boulevard du 13 Janvier, BP 2847
22 21 52 27

DU CAMPUS
Bd. De la Kara, adéwui, BP 20217
96 80 08 85

EVA
Sanguéra, non loin de T'OIL
92163232

GRATITUDE
Grand contournement non loin du carrefour avinato à 100m de la clinique OASIS
92 18 94 85

HEDZTRANAWOE
Avenue, du grand séminaire, Hédzranawoé, BP 20362
22 26 49 61

J-MIMSHAK
Rue Tchamba 964, à 50m de la base de Satom Hountigomé
22 60 30 50

KOUESSAN
Face au stade de kégué, BP 80857
96 80 10 01

LA MAIN DE DIEU
Agoè nouveau marché, vers le camp de police
22 52 77 55

LA NOUVELLE TULIPE
Rte de Mission-Tové, près de la Station CAP Agoè-légbassito
99 47 00 70

LA PATIENCE
Djagblé à 300 mètres du CMS Ayo-klélé
70052339

LA RUCHE
Attiegou derrière la clôture de l'aéroport voie menant au Grand Contournement, non loin de l'école les Savoirs
91541616

LE JOURDAIN
Bd. Léopold Sedar Senghor face CEG Tokoin Wuiti, BP 30766
22 61 56 14

LE PROGRES
Akodéséwa Kponou (Zorro-bar), 06 BP 60986
22 35 86 55

LE ROCHER
Agoè Zongo, sur la nationale N°1, près du terrain de jeu de Golf
92 30 06 56

MILLENAIRE
Adidoadin, 05 BP 64
22 51 64 31

OCEANE
Rue houlata perpendiculaire à la rue de l'Ocam, souza nétimé, BP 9214
22 22 62 77

OSSAN
Carrefour d'Avédji, BP 869
70 40 44 25

PRINCIPALE
Rte d'Anèho Kpogan Yovo Kopé
90826767

SAINT ESPRIT
Route Agoè-Kégué, CEG Agoè Est, BP 1246
22 40 29 06

SAINT JOSEPH
Rue Bretelle, Avenue de la RP, Bè Klikamé, BP 13000
22 25 74 65

SAINT MICHEL
Près de la Brasserie BB, 05 BP 201
22 51 70 22

SAINT PAUL
Bd. Jean Paul II, à côté du Lycée St Joseph, BP 2718
22 22 46 72

SAINT PHILIPPE
Zanguéra, Route Lomé-Kpalimé, près de la station de service OANDO
90 67 33 24

SAINT SYLVESTRE
Sanguéra, Quartier Sanyramé, non loin du rond-point Sanyramé
93515198

SIKA
DJAGBLE, Hiheatro à 200m du complexe scolaire la Persévérance, Rte Akakpoe - Gbamakopé
92620651

SILOE
Carrefour Atigangomé, Adidogomé A pédokoe, 07 BP 7189
90 80 26 39

TCHEP'SON
Face terminal du Sahel, Agoè zongo
96 90 04 64

THERYA
Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300 m de la foire)
22 61 56 52

VIGUEUR
267, rue Agbalépédo, 05 BP 02
22 51 63 30

WASTINE
Adidogomé Logoté, à 400m du carrefour Logoté sur la route menant au quartier Lankouvi
92611700

YESHUA
Agoè - Vakpossito vers l'école NDE, entre le CMS Mur et le CMS Maranatha
98772153

ZOSSIME
Zossimé, route de Sanguéra près du marché de Zossimé
99 99 80 75

OTR

-20%

sur le dédouanement des véhicules d'occasion jusqu'au 15 novembre 2025

Mesure de dépréciation de 20% sur les valeurs des véhicules de plus de cinq (05) ans d'âge

FOIRE PLUS D'INFORMATIONS

8201

FEDERER POUR BATE

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

FORMATEC octroie 51 bourses de formation

UN TREMPLIN VERS L'EMPLOYABILITE DES JEUNES ET DES PERSONNES VULNERABLES

L'Institut des Sciences Technologiques, Économiques et Administratives (FORMATEC) a

pays émergent à l'horizon 2030. Les formations concernées couvrent des domaines variés tels que le génie civil,

prentissage complet et moderne, combinant théorie et pratique grâce à des laboratoires équipés et un corps en-

ciens élèves, parents et partenaires, l'opportunité de découvrir les infrastructures, les équipements pédagogiques et les différentes spécialités de l'institut. Elles sont rythmées par des activités d'orientation, des animations de stands, des expositions, des échanges et une soirée d'intégration. Créé il y a près de 30 ans, FORMATEC s'est imposé comme un acteur de référence dans la formation technique et professionnelle au Togo. Lauréat du projet SIFA, certifié ISO 9001 et ISO 21001, l'institut œuvre

Programme de bourses FORMATEC 2025-2026

Objectif : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, femmes et personnes vulnérables

Durée de formation : 9 mois (720 heures)

Lieu : Campus FORMATEC, Agoè-Cacavéli, Lomé

Domaines concernés :

- Génie civil / BTP
- Génie électrique
- Plomberie et assainissement
- Froid et climatisation
- Informatique et réseaux
- Comptabilité et gestion



marqué la rentrée académique 2025-2026 par un geste fort en faveur de la formation professionnelle. Ce lundi 6 octobre à Lomé, la cérémonie d'ouverture des Journées Portes Ouvertes et d'Intégration (JPOIF) a été l'occasion de remettre des attestations de bourses à 51 bénéficiaires sélectionnés parmi 98 candidatures reçues dans le cadre de l'appel à candidatures lancé en septembre dernier.

Ces bourses, financées dans le cadre de l'Initiative des Compétences pour l'Afrique (SIFA), couvrent intégralement les frais de scolarité ainsi qu'une allocation mensuelle destinée à assurer la subsistance des apprenants durant les neuf mois de formation. Elles visent à offrir une seconde chance à de nombreux jeunes, femmes et personnes vulnérables, désireux d'acquérir des compétences pratiques dans des métiers porteurs.

Le Président Directeur Général de FORMATEC, Dr Kossi Bollanigni Amey, a salué l'engouement suscité par ce programme, qui s'inscrit dans la vision du Togo de devenir un

les énergies renouvelables, la plomberie, le froid et la climatisation, la comptabilité, la gestion, la topographie, l'informatique ou encore la com-

seignant qualifié. Il a également insisté sur la flexibilité accordée aux parents pour le paiement des frais de scolarité, afin de favoriser



munication. Lors de cette cérémonie, M. Attiso Follyvi Adjignon, directeur des affaires administratives, a rappelé l'engagement de FORMATEC à offrir un cadre d'ap-

l'accès à la formation pour tous.

Ces Journées Portes Ouvertes, qui se déroulent du 6 au 11 octobre 2025, offrent aux nouveaux étudiants, an-



pour le développement des compétences locales et la promotion de l'emploi décent. À travers ces 51 bourses attribuées, FORMATEC confirme son rôle de catalyseur dans la transformation structurelle

• Communication et infographie

Contenu de la bourse :

- Prise en charge intégrale des frais de scolarité
- Allocation mensuelle de subsistance



de l'économie togolaise, en offrant aux bénéficiaires les moyens de bâtir un avenir professionnel solide et durable.

• Bénéficiaires : 51 sélectionnés sur 98 candidatures

• Projet : Initiative des Compétences pour l'Afrique (SIFA)

Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

EAU POTABLE : ROBINETS, FORAGES ET PROJETS SE MULTIPLIENT AU TOGO

C'est une nouvelle page de l'histoire de l'eau potable qui s'ouvre au Togo. Les actions multiples dans le secteur de l'eau transforment durablement l'accès des populations à cette ressource vitale. Des forages aux adductions modernes, des réseaux de distribution aux stations de traitement, chaque goutte obtenue se traduit aujourd'hui par une amélioration tangible du quotidien des citoyens. Pendant longtemps, de nombreuses localités, surtout dans les zones éloignées de la capitale, ont souffert d'un accès limité à l'eau potable. Des femmes et des enfants parcouraient des kilomètres pour puiser une eau souvent insalubre.



Face à cette situation, le gouvernement a engagé une politique vigoureuse d'investissement, permettant en un temps voulu de multiplier les points d'eau, d'éten-

dre les réseaux de desserte et de réhabiliter des infrastructures obsolètes. Ainsi, de nombreuses zones jadis oubliées bénéficient désormais d'une eau saine, régulière et

accessible.

Un taux d'accès qui monte en flèche

Les autorités togolaises estiment à 86 % le taux d'accès en eau potable en 2024. Ce chiffre représente une augmentation de 26 % depuis 2020.

L'objectif est d'atteindre 100 % d'ici 2030. La nette progression constatée se justifie par l'exécution de projets et de programmes gouvernementaux, avec le soutien de partenaires au développement comme l'AFD, la Banque mondiale, la BOAD et la BAD.

Le pays exécute des initiatives telles que le Plan national de dotation en eau potable, le Plan directeur de l'eau pour le Grand Lomé. Avec le Projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain (Pash-Mut), par exemple, le pays cible les po-

pulations du Grand Lomé. Dotée d'un financement de 46 milliards de francs CFA, l'initiative s'étale sur une période de 6 ans et repose sur des composantes comme l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; le renforcement de la qualité des services de distribution ; l'extension de l'assainissement ; la gestion durable des ressources hydriques...

Les avancées au Togo se traduisent surtout par une réduction drastique des maladies hydriques, une amélioration de l'hygiène domestique et une libération de temps pour les femmes et les enfants, qui peuvent désormais se consacrer davantage à des activités productives ou scolaires. Aussi, une eau de qualité favorise la santé publique, stimule la productivité agricole, attire les investissements privés et renforce la cohésion sociale.

Suspension du CMS MA SANTÉ

LA CNSS ET L'INAM SANCTIONNENT POUR FRAUDE À L'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

Le Centre Médico-Social (CMS) MA SANTÉ, basé à Agoè-Nyivé 2, vient d'être suspendu pour une durée de douze mois par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). La décision conjointe, prise le 30 septembre 2025 par les directeurs généraux Ingrid Awadé (CNSS) et Mitchalabalo Pilante (INAM), fait suite à la

constatation d'actes de fraude avérés dans le cadre de la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle (AMU). Selon la décision N°010/2025/INAM/CNSS, les contrôles effectués et l'audition du responsable du centre, Daouda Blikine, ont permis d'établir des irrégularités portant sur la facturation et la perception induite de sommes liées aux prestations couvertes par l'assurance ma-

ladie universelle. En conséquence, le partenariat liant le CMS MA SANTÉ à la CNSS et à l'INAM est suspendu pour une période d'un an. Le centre et son responsable sont également tenus de rembourser l'ensemble des montants perçus indûment, au bénéfice des organismes gestionnaires. Cette sanction entre en vigueur dès sa notification officielle au CMS. Cette mesure s'inscrit dans le

cadre de l'application stricte des textes régissant l'assurance maladie universelle, notamment la loi N°2021-022 du 18 octobre 2021 et les décrets du 11 octobre 2023 fixant les modalités de contrôle, de suspension et de résiliation des conventions liant les prestataires de soins à la CNSS et à l'INAM. L'information a été également transmise à plusieurs institutions professionnelles

du secteur de la santé, dont l'Ordre National des Médecins du Togo (ONMT), l'Ordre National des Pharmaciens du Togo (ONPT), la Fédération des Pharmaciens Privés du Togo (FPPT) et la Plateforme du Secteur Privé de la Santé du Togo (PSPS-TOGO), afin de garantir la transparence et la rigueur dans la gestion des conventions avec les prestataires de santé.

La rédaction

Baccalauréat en main, cap sur l'enseignement

L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ATAKPAMÉ RECRUTE

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche informe les titulaires du Baccalauréat deuxième partie, séries A, C, D et E, de l'ouverture d'un appel à candidatures pour le recrutement des élèves-professeurs non fonctionnaires à l'École Normale Supérieure (ENS) d'Atakpamé. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la formation initiale des enseignants du premier cycle du secondaire pour la promotion 2025-2028, dans les options Anglais, Français, Histoire-

Géographie, Mathématiques, Physique-Chimie-Technologie et Sciences de la Vie et de la Terre.

Les candidats retenus à l'issue de l'étude des dossiers suivront une formation de trois ans, organisée selon le système Licence-Master-Doctorat (LMD) et sanctionnée par l'obtention d'une Licence Professionnelle d'Enseignement (LPE). Les dossiers de candidature sont à déposer entre le mercredi 8 et le vendredi 24 octobre 2025 et doivent comporter une demande manuscrite adressée



au Directeur Général de l'ENS d'Atakpamé, une copie certifiée de l'acte de naissance, une copie certifiée ou duplicata de la nationalité, ainsi que les bulletins de notes de seconde, première et terminale, accompagnés des relevés de notes du Bac I et du Bac II. La discipline choisie doit être validée par une

note minimale de 10/20. Les candidats doivent également s'acquitter d'une quittance de 5 000 francs CFA correspondant aux frais d'étude du dossier, payable sur le site de dépôt.

Pour les candidats retenus, les frais annuels de formation sont fixés comme suit : 1 500 F par crédit, 10 000 F pour

l'inscription académique, 2 500 F pour l'inscription pédagogique et 2 500 F pour la mutuelle. Pour toute information complémentaire, les intéressés peuvent s'adresser au secrétariat de l'ENS d'Atakpamé au 70 70 58 70.

La Rédaction

mixx
By **Uas**

Sécurisé. Rapide. Toujours avec vous

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App
Mixx Togo



ou tapez le

***145#**



IB Bank Togo
Banque émettrice

